



**REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12/03/24  
PROCES-VERBAL**

Le douze mars deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué premier mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch à Lazer, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Nombre de membres en exercice : 18**

**Nombre de présents : 11 au point n° 1 au 3**

**Nombre de votants : voir détails dans le corps du procès-verbal**

**Secrétaire de séance : M. Jean-Yves SIGAUD**

**Présents** : D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel.

**Représentés** : DURANCEAU Damien représenté par GARCIN Martine à qui il a donné procuration  
TEMPLIER Jean-Pierre représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration

**Absents excusés** : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, TENOUX Gérard.



**Ordre du jour** :

- Marché de fourniture de modules de stockage de déchets ménagers spéciaux pour les déchetteries
- Marché de service pour la mise en place de navettes dans les gorges de la Méouge / été 2024
- Marché pour la location d'engins, d'outillage et de véhicules
- Questions diverses



Lecture est faite par le président du compte rendu de la réunion du bureau communautaire du 05 février 2024.

Le PV est adopté et signé par le président et le secrétaire de séance.



**1. Marché de fourniture de modules de stockage de déchets ménagers spéciaux pour les déchetteries**

*Votants : 13 (2 procurations) – Suffrages exprimés : 13 (13 pour)*

Afin de répondre à la réglementation sur le stockage des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) et des Eco-Déchets Diffus Spécifiques (DDS), il est proposé d'acheter cinq modules adaptés pour les déchetteries de Barret-sur-Méouge, Clamensane, Orpierre, Rosans et Serres.

Ces modules de stockage permettront également d'optimiser les dépôts des déchets dangereux et de développer la nouvelle filière de tri des Eco-DDS déchetteries en priorisant la sécurité sur les sites.

L'achat de ces cinq modules étant estimé à 95 000 € HT (soit 114 000 € TTC), la consultation serait lancée en procédure adaptée.

En réponse à une question de Jean-Marc DUPRAT, Alain D'HEILLY rappelle que les DMS et les DDS sont des déchets issus de produits chimiques (peinture, vernis, colles, acides, solvants, etc...). Ils nécessitent une collecte séparée et un traitement spécial.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché de fourniture de modules de stockage de déchets ménagers spéciaux pour les déchetteries de Barret-sur-Méouge, Clamensane, Orpierre, Rosans et Serres, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

## **2. Marché de service pour la mise en place de navettes dans les gorges de la Méouge / été 2024**

*Votants : 13 (2 procurations) – Suffrages exprimés : 13 (13 pour)*

Par délibération n° 341-17 du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire au titre de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace », l'aménagement touristique des gorges de la Méouge.

Depuis plusieurs années, ce site connaît une véritable hausse de fréquentation et il est devenu nécessaire de traiter les flux d'usagers pour des raisons de sécurité notamment.

Au cours de l'été 2021, un dispositif a été mis en place pendant 3 semaines pour expérimenter l'interdiction de stationner dans les gorges de la Méouge et l'organisation d'un service de navettes. Fort de son succès, ce dispositif a été reconduit en 2022 et 2023.

Pour la saison 2024, il est proposé de lancer un nouvel appel public à la concurrence pour remettre en place un service de navettes, du vendredi 12 juillet 2024 au dimanche 18 août 2024. Ce service fonctionnerait 7 jours sur 7, jours fériés compris.

Il serait composé de 3 lignes :

- Ligne 1 : Parking Châteauneuf-de-Chabre / Intersection route de Pomet
- Ligne 2 : Parking Châteauneuf-de-Chabre / Intersection route de Pomet / Cascade / Rif
- Ligne 3 : Barret- sur-Méouge / Peysson / Rif / Cascade / Parking / Intersection route de Pomet / Châteauneuf-de-Chabre.

Le montant de cette prestation est estimé à 70 000 € HT. La consultation serait donc lancée sous la forme d'une procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché de service pour la mise en place de navettes dans les gorges de la Méouge tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

### **3. Marché pour la location d'engins, d'outillage et de véhicules**

*Votants : 13 (2 procurations) – Suffrages exprimés : 13 (13 pour)*

L'un des objectifs fixés par le conseil communautaire dans le cadre des orientations budgétaires 2024 est de mettre en œuvre toutes les mesures permettant de maîtriser au mieux les charges à caractère général. Ainsi, afin de contenir les dépenses de fonctionnement du budget général, il est proposé de réaliser de plus en plus de missions techniques en interne. A cet effet, des engins, de l'outillage et des véhicules spécifiques sont parfois nécessaires (camions, grues, pelles mécaniques).

Ces besoins restants ponctuels, l'acquisition de ces matériels ne semble pas opportune.

Il est donc proposé de lancer une consultation pour leur location.

Le marché serait alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : Location d'engins et d'outillages
- Lot 2 : Location de véhicules.

Il serait passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et conclu pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois 12 mois, soit une durée totale de 48 mois.

Le montant maximum de cet accord-cadre (reconductions comprises) étant estimé à 72 000 € HT, la consultation serait établie selon une procédure adaptée.

En réponse à une question de Jean-Marc DUPRAT, Robert GAY confirme que les locations ne seront effectuées qu'en fonction des besoins de la CCSB.

Jean-Michel MAGNAN demande si ce matériel pourra être reloué aux communes avec refacturation, au travers du service de mise à disposition d'agents techniques.

Robert GAY indique que ce n'est pas prévu.

Jean SCHULER rappelle qu'il faudra veiller à ce que les agents qui utilisent ces engins disposent des CACES et habilitations nécessaires.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché pour la location d'engins, d'outillage et de véhicules, tel que décrit précédemment ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier les marchés à la ou les entreprises retenues ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.